

Conditions examen Dan JKA

1° - 2° - 3° DAN

Conditions générales

La présentation, accompagnée d'une recommandation, se fait à l'aide d'un formulaire spécifique par l'examineur de club.

La présentation doit parvenir au secrétariat JKA-Belgium au plus tard **2 mois** avant la session d'examen concernée. Une soumission tardive est limitée à max. 1 semaine et à condition du paiement d'une pénalité de 100 euro.

À la présentation sont ajoutés : copie de l'attestation "Connaissance des règlements de compétition" (pour les candidats 1° Dan) et les preuves de points d'entraînements. Attestations et points d'entraînements doivent donc être obtenus avant la date de présentation ! La commission d'examen nationale JKA juge de la recevabilité de la présentation sur base des critères remplis (voir plus loin) et la recommandation de la part de l'examineur de club.

Le candidat et son examineur seront informés, au plus tard 2 semaines avant la date d'examen, de l'approbation ou du refus de leur participation à l'examen.

Le programme d'examen spécifique est obtenu auprès de l'examineur du club.

Examineurs de club sont présentés par leur examineur provincial.

Conditions spécifiques

1° Dan

- Avoir au moins 16 ans
- Licence valable le jour de l'examen
- Attestation valable "Connaissance des règlements de compétition"
- 10 points d'entraînements obtenus dans l'année qui précède la date de présentation; dont au moins 3 points d'entraînement fédéraux, au moins 3 points d'entraînement de province et au moins 3 points de stage fédéral (uniquement stages de Brussel, Gent et Louvain-la-Neuve)
- Au minimum 1 an d'attente active après l'obtention du 1° kyu.
- Répondre au programme d'examen et aux normes fixées (voir examineur de club)

2° Dan

- Avoir au moins 18 ans
- Licence valable le jour de l'examen
- 20 points d'entraînements obtenus dans les 2 ans qui précèdent la date de présentation; dont au moins 6 points d'entraînement fédéraux, au moins 6 points d'entraînement de province et au moins 6 points de stage fédéral (uniquement stages de Brussel, Gent et Louvain-la-Neuve)
- Au minimum 2 ans d'attente active après l'obtention du 1° Dan.
- Répondre au programme d'examen et aux normes fixées (voir examineur de club)

3° Dan

- Avoir au moins 21 ans
- Licence valable le jour de l'examen
- 30 points d'entraînements obtenus dans les 3 ans qui précèdent la date de présentation; dont au moins 9 points d'entraînement fédéraux, au moins 9 points d'entraînement de province et au moins 9 points de stage fédéral (uniquement stages de Brussel, Gent et Louvain-la-Neuve)

- Au minimum 3 ans d'attente active après l'obtention du 2° Dan.
- Répondre au programme d'examen et aux normes fixées (voir examinateur de club)

4° - 5° DAN

Conditions générales

La présentation, accompagnée d'une recommandation, se fait à l'aide d'un formulaire spécifique par l'examineur de club.

La présentation doit être soutenue par l'examineur JKA provincial et doit mentionner le mentor qui supervise le candidat. Ce mentor à un grade dan supérieur au candidat et n'est pas membre de la commission d'examen. Candidat et mentor doivent tous les deux être présent lors de l'entraînement informatif préparatoire qui sera organisé en automne.

La présentation doit être rendue par l'examineur du club, un an auparavant lors du stage de Gand, en mains propres au responsable national graduation JKA -Belgium.

La commission d'examen nationale JKA juge de la recevabilité de la présentation sur base des critères remplis (voir plus loin) et la recommandation de la part de l'examineur de club.

Le candidat et son examinateur seront informés, au plus tard 2 mois avant la date d'examen, de l'approbation ou du refus de leur participation à l'examen.

Le programme d'examen spécifique est obtenu auprès de l'examineur du club.

Conditions spécifiques

4° Dan

- Avoir au moins 32 ans
- Licence valable le jour de l'examen
- Attestation valable "Connaissance des règlements de compétition" (à remettre par l'examineur de club au plus tard 3 mois avant la date d'examen)
- 20 points d'entraînements obtenus dans les 2 ans qui précèdent l'examen; dont au moins 6 points fédéraux, au moins 6 points provinciaux et au moins 6 points de stages (uniquement stages de Brussel, Gent et Louvain-la-Neuve) (preuves à remettre par l'examineur de club au plus tard 3 mois avant la date d'examen)
- Au minimum 4 ans d'attente active après l'obtention du 3° Dan.
- Répondre au programme d'examen et aux normes fixées (voir examinateur de club)

5° Dan

- Avoir au moins 42 ans
- Licence valable le jour de l'examen
- 20 points d'entraînements obtenus dans les 2 ans qui précèdent l'examen; dont au moins 6 points d'entraînement fédéraux, au moins 6 points d'entraînement provinciaux et au moins 6 points de stages (uniquement stages de Brussel, Gent et Louvain-la-Neuve) (preuves à remettre par l'examineur de club au plus tard 3 mois avant la date d'examen)
- Au minimum 5 ans d'attente active après l'obtention du 4° Dan.
- Répondre au programme d'examen et aux normes fixées (voir examinateur de club)

6° DAN et plus haut

Seulement sur présentation par la commission d'examen nationale JKA